

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**VILLE DE RIS-ORANGIS**

---

**DÉCISION N°2022/283**

**Du 04/08/2022**

**Attribution du marché relatif à l'animation d'ateliers  
sociolinguistiques pour les besoins de la commune de Ris-Orangis  
(91130)**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R2123-1 3° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques,

**VU** l'article R2162-4 du code de la commande publique relatif aux accords-cadres à bons de commande,

**CONSIDERANT** la nécessité de relancer une mise en concurrence pour l'animation d'ateliers sociolinguistiques, le marché actuel prenant fin à l'été 2022,

**CONSIDERANT** que le marché est décomposé en 3 lots:

- Lot n°1 : Prestations d'animation d'ateliers sociolinguistiques en matinée
- Lot n°2 : Prestations d'animation d'ateliers sociolinguistiques en après-midi
- Lot n°3 : Prestations d'animation d'ateliers sociolinguistiques en soirée

**CONSIDERANT** que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence au JOUE et au BOAMP le 17 mai 2022,

**CONSIDERANT** que quatre (4) entreprises ont présenté une offre dans le délai imparti à savoir au plus tard le 9 juin 2022 à 12 heures 00,

**CONSIDERANT** que la société M FORMATION a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour chacun des trois lots en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2022-26 :

---

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

## DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER le marché relatif à l'animation d'ateliers sociolinguistiques avec la société M FORMATION, dont le siège social se situe 3 rue Bertrand Maupomé – 91200 Athis-Mons.

**ARTICLE 2** : ARRETE les montants du marché comme suit :

- Lot n°1 : Prestations d'animation d'ateliers sociolinguistiques en matinée - montant maximum 20.000 € HT par an
- Lot n°2 : Prestations d'animation d'ateliers sociolinguistiques en après-midi - montant maximum 40.000 € HT par an
- Lot n°3 : Prestations d'animation d'ateliers sociolinguistiques en soirée - montant maximum 30.000 € HT par an

**ARTICLE 3** : ARRETE la durée du marché à 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible deux fois par période d'une année.

**ARTICLE 4** : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

**ARTICLE 5** : DIT que la présente décision sera affichée à la Porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre des décisions.

**ARTICLE 6** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur  
Par délégation du Maire